

## Appel à projets du DIM Analytics Allocations Post-Doctorales Programme 2013

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés. Pour mieux soutenir les chercheurs, la Région a décidé, le 18 novembre 2011 de redéfinir les Domaines d'intérêt majeur existants et d'en créer de nouveaux. Les DIM labellisés pour la période 2012-2015 sont les suivants :

- Agrosciences, écologie des territoires, alimentation ;
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie ;
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation ;
- Cancérologie ;
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète ;
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition ;
- Défis analytiques, du concept au système ;
- Des atomes froids aux nanosciences ;
- Développement soutenable ;
- Genre, inégalités, discriminations ;
- Innovation, sciences, techniques, société ;
- Mathématiques ;
- Oxydes multifonctionnels ;
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal ;
- Problématiques transversales aux systèmes complexes ;
- Travail et souffrance au travail

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Analytics coordonne la sélection du programme scientifique (allocations, manifestations, équipement, etc.) du DIM « les défis analytiques : du concept au système » qui sera proposée au financement de la Région Île de France.

Analytics lance un **appel à projets pour l'attribution d'allocations post-doctorales** financées par la Région Île-de-France, d'une durée maximale de **18 mois**. Le montant minimum des allocations est de 2100 € net par mois soit 4150 € (bruts chargés). Les allocations sont financées à 100% par la Région Île-de-France et ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...). Les missions d'enseignement et de diffusion de la culture scientifique sont néanmoins admises, à condition d'être incluses dans le contrat doctoral pour les allocations doctorales.

Le financement régional couvre également des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche (frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications, etc.) dans la limite de 1.500 € annuels par

allocation post-doctorale. Ainsi, le montant annuel de la subvention pouvant être perçu par l'organisme employeur sera de 49.800€ + 1.500€ par allocation post-doctorale (74.700€ + 2.250€ pour 18 mois).

**Attention :** L'achat d'ordinateur n'est pas éligible au titre du financement de ces actions, car il est considéré comme une dépense d'investissement dans la comptabilité régionale

Les Sciences Analytiques constituent un domaine en profonde mutation, stimulé par une demande sociétale de plus en plus forte dans tous les secteurs d'activités socio-économiques (industrie, environnement, énergie, santé, développement durable), et irrigué en continu par des révolutions technologiques (nanosciences, miniaturisation, biotechnologies, capteurs intelligents, traitement et transfert des informations) qui ouvrent des perspectives considérables en terme d'innovation pour développer des outils et des méthodes, plus précis, plus rapides, plus panoramiques, à faible coût. Les axes thématiques privilégiés pour l'appel à projet 2013 sont les suivants :

- Analyses à distance
- Analyses de surface

L'objectif de l'appel à projets est de promouvoir des projets innovants, voire en rupture, en créant des synergies entre laboratoires. Les critères d'évaluation du projet sont notamment :

- La qualité scientifique et technique du projet,
- Son caractère innovant
- La qualité de la collaboration, en termes de complémentarité et de synergie espérée. Le projet doit associer les compétences en Sciences analytiques d'au moins deux laboratoires franciliens

La sélection des projets sera organisée par Analytics et réalisée par un jury d'experts, qui évaluera en outre la cohérence avec les axes thématiques de l'appel à projet d'Analytics, la contribution aux enjeux sociétaux majeurs portés par le DIM, la qualité formatrice de l'équipe d'accueil, la faisabilité du projet. A l'issue des évaluations Analytics soumettra à la Région Île-de-France une liste de projets proposés au financement. Le résultat de l'appel d'offre n'est définitif qu'après le vote du budget des DIM par le Conseil Régional.

### **Critères d'éligibilité et règles spécifiques aux allocations post-doctorales:**

1. Sont éligibles aux allocations post-doctorales les titulaires d'un doctorat, candidats à un **premier contrat de recherche post-doctoral en France** après la soutenance de la thèse. Les candidats en retour de l'étranger sont donc éligibles dans le cas où ils n'ont jamais réalisé de post-doctorat en France. Est considéré comme contrat post-doctoral tout contrat CDD de recherche (ingénieur, ATER ou chercheur) de droit public ou privé d'au moins 6 mois proposé à une personne titulaire d'un doctorat.

2. Les organismes gérant les allocations de recherche bénéficieront de 4150 euros mensuels (bruts chargés) pour une allocation postdoctorale. Le salaire versé aux allocataires post-doctoraux sera *a minima* de 2100 euros net mensuels\*.

*\*Toutefois des dérogations pourront être accordées par la Région à titre exceptionnel au cas par cas lorsque la totalité de la subvention régionale est utilisée mais que le régime de cotisations sociales en vigueur dans l'établissement ne permet pas d'atteindre ces montants minimum.*

4. Pas de critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins, si un candidat à une allocation postdoctorale a plus de 35 ans, un parcours professionnel atypique doit être justifié (expérience professionnelle hors post-doc par ex.).

5. Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Région Île-de-France.

6. L'embauche des candidats doit intervenir au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2014** avec une identification du candidat au plus tard le **1<sup>er</sup> mars 2014**.

7. En cas de désistement, le remplacement du candidat est possible à tout moment, sous réserve qu'il reste au moins 6 mois de contrat et qu'il reprenne bien le projet initialement sélectionné.

8. Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région Île-de-France dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité, ou via un autre DIM.

**Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site du DIM Analytics:**

**<http://www.dim-analytics.fr>**

**Le dossier de candidature devra être rempli et soumis électroniquement avant le :**

**Date limite de dépôt des dossiers : 18 février 2013**

**Réponse définitive à la date du vote du programme par le Conseil régional**

**En cas de questions merci de contacter :**

[marie-claire.hennion@espci.fr](mailto:marie-claire.hennion@espci.fr) ou [xavier.vitart@cea.fr](mailto:xavier.vitart@cea.fr)